

Réinfo Santé Suisse International
1800 Vevey

Berne, le 18 mars 2022

Loi sur la transparence
Réinfo Santé Suisse International, demande de documents

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel du 14 mars 2022 concernant la confirmation de prix pour l'accès aux données des vaccins de Pfizer et Moderna et y répondons selon votre demande par courrier postal comme suit.

Comme mentionné dans notre courriel du 7 mars 2022, une demande dont l'objet porterait sur les résumés sans les études comporterait entre 350 et 600 pages pour les 3 catégories (Comirnaty® Pfizer / 12 à 15 ans, Spikevax® Moderna / 12 à 15 ans, Comirnaty® Pfizer 5 à 11 ans) et paraît proportionné. Pour les travaux inhérents à ces documents, nous estimons des émoluments de max. frs. 3'000.-. Selon résultat de la consultation (secrets d'affaires et de fabrication) et l'analyse par Swissmedic (caviardage etc.), les émoluments peuvent être plus bas.

En ce qui concerne les études, les coûts approximatifs pour le traitement sur une base estimée de 26'000 pages (maximum), s'élèveraient à frs. 130'000.-. Au vu de ces chiffres, et du nombre d'heure potentiels pour le traitement de ces données par Swissmedic (notamment analyse des données, caviardage etc) estimé à plus de 2000 heures de travail, il apparaît que nous ne pouvons pas donner suite car le traitement de la demande serait disproportionné.

Nous vous prions de confirmer, respectivement préciser votre demande (selon l'art. 7 al. 3 de l'ordonnance sur la transparence ; Otrans, RS 152.31).

En l'absence de confirmation et précision de demande dans les 10 jours, nous considérerions votre demande comme retirée (cf. art. 16 al. 2 OTrans).

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

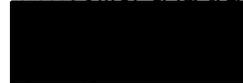
Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques
Division Service juridique Médicaments 2

Conseiller à la transparence



Ronald Jermann

Conseiller à la transparence



Yves Amstutz